

## **REGLEMENT INTERIEUR**

La pratique sportive est, naturellement, éducative. Elle va permettre aux jeunes d'apprendre à travers le sport, des valeurs comme la coopération, la solidarité, l'engagement, la détermination et le goût de l'effort. A travers son enseignement dispensé et son projet sportif, le club va inculquer quelques grands principes qui constitueront le socle de la formation d'un futur adulte responsable, attentif à sa santé, à son hygiène et citoyen engagé sur les valeurs de la vie démocratique, du développement durable. Elle confronte également le pratiquant au respect de règles de compétition. Chacun est à la poursuite d'un projet personnel dans l'apprentissage de son sport pour son bien-être mental et physique.

Aussi, le présent règlement intérieur définit l'ensemble des valeurs, comportements et savoirs relatifs à la mission éducative que les membres exerçant des responsabilités au sein du club doivent assurer auprès des adhérents mineurs, jeunes adultes et adultes plus âgés.

### ***INSCRIPTION***

Toute personne désirant appartenir au Club doit en faire la demande et doit :

- Remplir très lisiblement, en lettres majuscules, le formulaire d'inscription fourni par le club et le signer.
- Pour les mineurs : fournir le questionnaire médical dûment rempli.
- Pour les adultes (plus de 18 ans) : fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude au sport (valable 3 ans)
- Fournir une photo d'identité.
- Acquitter le montant de la cotisation qui est fixée chaque saison par le bureau. Le premier versement doit couvrir au minimum le prix de la licence.

**Le dossier doit être complet à la fin du premier mois suivant la rentrée ; A défaut, le patineur ne pourra monter sur la glace.**

**Tout défaut de paiement engendrera une suspension d'inscription jusqu'à régularisation de la situation.**

### ***COTISATION***

La cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'organisme. Le versement d'une cotisation signifie l'adhésion au projet associatif et non une « avance » sur des services attendus ; Il ne s'agit pas d'une prestation de service de l'Association.

### ***DIFFUSION PHOTOS***

En cas d'utilisation des photos sur tout support, l'auteur de la photo sera identifié.

## **PRATIQUER AVEC UNE TENUE ADAPTEE**

- Le port des gants est obligatoire (pas de moufles ou de mitaines). Dans le cas contraire le patineur ne pourra pas monter sur glace
- La tenue du patineur doit être chaude, près du corps et extensible.

### La tenue parfaite pour la pratique :

Pour le haut : un tee-shirt à manches longues, un pull à col roulé près du corps et une veste

Pour le bas : un legging (avec un collant en-dessous en cas de froid), vous pouvez également ajouter des guêtres.

- Pour les cours de sol, une paire de baskets est obligatoire.

### **Attention :**

- Les jeans, shorts en jeans et jupes de ville sont à proscrire ainsi que les manteaux qui descendent en dessous des genoux, les écharpes, et tout ce qui couvre la tête et les oreilles.
- Les poches des vestes doivent être vides.
- Les cheveux doivent être attachés avec un élastique. (Les barrettes crocodile sont interdites.)
- Les montres et autres bijoux pendants (boucles d'oreilles, pendentifs) sont interdits.
- Les téléphones portables sont interdits sur glace (sauf accord de l'entraîneur)

Pour la sécurité de tous, l'encadrement se réserve le droit de demander à l'élève de retirer tout vêtement et/ou accessoire jugés incompatibles et dangereux pour la bonne pratique du patinage artistique.

## **HORAIRES**

Nous vous remercions de respecter les horaires.

Nous conseillons aux patineuses/patineurs d'arriver 15 minutes avant le début du cours pour chausser les patins. Un retard de plus de 10 minutes sur glace peut entraîner une exclusion de l'entraînement.

Groupe compétition : Lors des enchainements de cours de sol et de glace ou de glace et de sol, les patineurs qui seront en retard au second cours seront sanctionnés au bout de 3 retards.

Il est précisé que les parents doivent, en déposant leurs enfants au club, s'assurer que les cours ont bien lieu. En tout état de cause, la responsabilité des dirigeants de l'association ne peut être éventuellement engagée que strictement durant les heures d'entraînement du club. Les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure à la fin des cours.

Le Club USF Patinage Artistique décline toute responsabilité avant et après les cours.

## **DISCIPLINE GENERALE**

- Respecter les dates limites de réponses ou d'inscription aux différentes manifestations organisées par le Club (stage payant pendant les vacances scolaires, passages de lames, inscriptions des compétitions, participation ou non aux galas, costumes...). Toute réponse à une manifestation payante doit impérativement être accompagnée de son règlement, par chèque ou en espèces, à remettre uniquement à un membre du bureau, dans une enveloppe fermée au nom de l'adhérent. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas enregistrée.

Hors des délais, l'inscription ne pourra pas être prise en compte et l'adhérent ne pourra pas participer à l'évènement (stage, gala, Fontenaysienne, compétition etc ...)

- Les chewing-gums et toute autre nourriture restent interdits sur la glace. Seuls les bouteilles d'eau et les paquets de mouchoirs sont autorisés et doivent être posés sur la balustrade.
- Il est interdit de mettre ou de retirer ses patins et de se changer dans les gradins.
- Il est recommandé d'aller aux toilettes avant ou après le cours.
- Pendant les heures d'entraînement, les parents des patineurs pourront attendre leurs enfants dans le hall d'entrée ou dans les gradins, en aucun cas en bord de piste
- Les parents ne peuvent intervenir auprès de l'encadrement technique, ni prodiguer de conseils aux patineurs se trouvant sur la piste. Ils ne peuvent pas intervenir dans la constitution des groupes, des sélections pour des tests (passage de lames notamment) et participations aux compétitions.
- Si un parent désire s'entretenir avec le professeur, il devra prendre rendez-vous par mail auprès du club. En cas de réclamation, il devra prendre contact avec les représentants du club, soit à la patinoire pendant les entraînements soit par mail : [usfpatinageartistique@gmail.com](mailto:usfpatinageartistique@gmail.com)
- Seules les personnes formées (entraîneurs et initiateurs) pourront prodiguer des corrections ou toutes autres informations dans le cadre des entraînements. Toute personne ne rentrant pas dans ces critères ne sera pas autorisée à intervenir pendant les cours (sur glace comme au sol) et interdites au bord de la piste.

### **ENTREES ET SORTIES DES ELEVES**

- L'entrée et la sortie de glace se font obligatoirement par les portes.
- Durant le cours, il est impératif de demander l'autorisation à l'entraîneur ou l'initiateur avant de sortir de piste.
- Il est interdit de monter dans les gradins avec les patins aux pieds.

### **USAGE GENERAL DES LOCAUX ET DU MATERIEL**

- Nous vous remercions de prendre soin du matériel (patins à glace, matériel pédagogique).
- Nous vous remercions de jeter vos déchets dans les poubelles.
- Nous vous remercions de respecter les locaux.

### **COMPORTEMENT GENERAL**

- En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir le club par mail : [usfpatinageartistique@gmail.com](mailto:usfpatinageartistique@gmail.com)
- Ne pas venir en cas de maladie ou contre-indication.
- Tout geste ou toute parole déplacés et/ou violents envers un autre élève, professeur, un initiateur ou un membre du bureau sera sanctionné et la sortie de piste ou du cours de sol sera immédiate.

**Au bout de 3 avertissements, l'élève sera renvoyé temporairement.**

### **TESTS ET PROMOTIONS**

- Les passages de lames auront lieu chaque saison à des dates fixées par le club : en cas d'absence ou de retard, l'enfant ne pourra pas passer sa lame.
- Il peut être proposé à certains patineurs d'intégrer les groupes Compétition, Détection et Perfectionnement : les enfants seront invités à bénéficier d'heures supplémentaires pour faire

l'apprentissage de la compétition, sachant que les entraînements sont obligatoires, sauf en cas de force majeure.

- L'intégration aux groupes Détections ou Perfectionnement ne promet pas un accès obligatoire au groupe Compétition. Le fait d'intégrer l'un de ces groupes dépend exclusivement de l'encadrement. L'intégration à ces groupes n'est pas définitive.

L'encadrement se réserve le droit de changer un élève de groupe :

- S'il n'a pas le niveau
- S'il n'a plus l'âge correspondant à son groupe
- S'il manque d'assiduité, d'investissement et/ou de sérieux durant les cours.

## ***DISCIPLINE***

Une tenue et un comportement corrects sont exigés pour tous les adhérents qui doivent respecter le règlement intérieur de l'association.

La non-observation de cette règle dégage automatiquement la responsabilité du club et peut exposer l'adhérent à des d'éventuelles sanctions.

Le respect de tous est essentiel. Il doit être tant sur la piste, que dans les vestiaires, et lors de déplacements.

En cas de faute grave, les patineurs adhérents seront invités à justifier leurs actes, accompagnés obligatoirement du représentant légal s'il y a lieu, devant le bureau du club. Les membres convoqués pourront se faire assister du défenseur de leur choix. Dans le cas où ces justifications semblent inacceptables par la majorité des membres du bureau, celui-ci pourra prononcer l'une de sanctions énumérées ci- dessous :

- Avertissement,
- Blâme,
- Pénalité sportive,
- Pénalité financière,
- Suspension,
- Exclusion.

**Merci de votre compréhension**

Révisé et adopté le 9 juillet 2022